

Compte rendu de la séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Sébastien BOURDELY, Christophe MOUNIER, Manon BRET-MEJEAN, Joseph ARZALIER, Marie TOROSSIAN, Florent NONIER, Bernard HILAIRE, Daniel NACASS, Denis JOURDAN

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe MOUNIER

Ordre du jour:

- Décisions modificatives budget commune
- Désignation du délégué suppléant au Parc Naturel des Monts d'Ardèche
- Information sur les travaux du périmètre du captage Lamnard à Usclades
- Information sur la rencontre avec M. Figière concernant le sentier thématique
- Questions diverses

LA SEANCE SE DEROULERA HUIS CLOS

Délibérations du conseil:

désignation du suppléant délégué au PNR Monts d'Ardèche (DE 2021 030)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12/06/2020 par laquelle le conseil municipal a créé diverses commissions et a désigné les délégués aux organismes extérieurs entre autre les délégués au PNR (Parc Naturel Régional) des monts d'Ardèche.

A la suite de la démission du conseil municipal (en date du 31/05/2021), de Mme BREYSSE-BRUN Nathalie qui était déléguée suppléante au PNR (Parc Naturel Régional) des monts d'Ardèche, il y a lieu d'élire un nouveau ou une nouvelle délégué(e) suppléant(e) aux côtés de M. MOUNIER Christophe délégué titulaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne Florent NONIER délégué suppléant au sein du PNR (Parc Naturel Régional) des monts d'Ardèche,

Délibération adopté à l'unanimité des membres présents

Vote de crédits supplémentaires - usclades rieutord (DE 2021 031)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	1500.00	
2135 - 17	Installations générales, agencements	250.00	
2152 - 16	Installations de voirie	-250.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1500.00
		TOTAL :	1500.00
		1500.00	1500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Signature de convention d'autorisation de passage sur terrain pratique course d'orientation (DE 2021 032)

Monsieur le maire expose au conseil municipal le courrier de la Présidente du Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise concernant l'Espace Orientation et neige vierge du Pal.

La signature d'une convention est proposée afin de permettre le passage sur des terrains communaux en vue de la pratique de l'activité "course d'orientation" et la pose d'une borne.

Cette convention sera signée entre le département de l'Ardèche, le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise et la commune d'usclades et Rieutord pour la parcelle D 184.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer ladite convention.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération approuvée à la majorité des membres présents et représentés :

- Contre = 0 - Abstention = 0 - Pour = 8

Vote de crédits supplémentaires - usclades rieurord DM 2 (DE 2021 033)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2135 - 17	Installations générales, agencements	-250.00		
2135 - 18	Installations générales, agencements	250.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à USCLADES ET RIEUTORD, les jour, mois et an que dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents